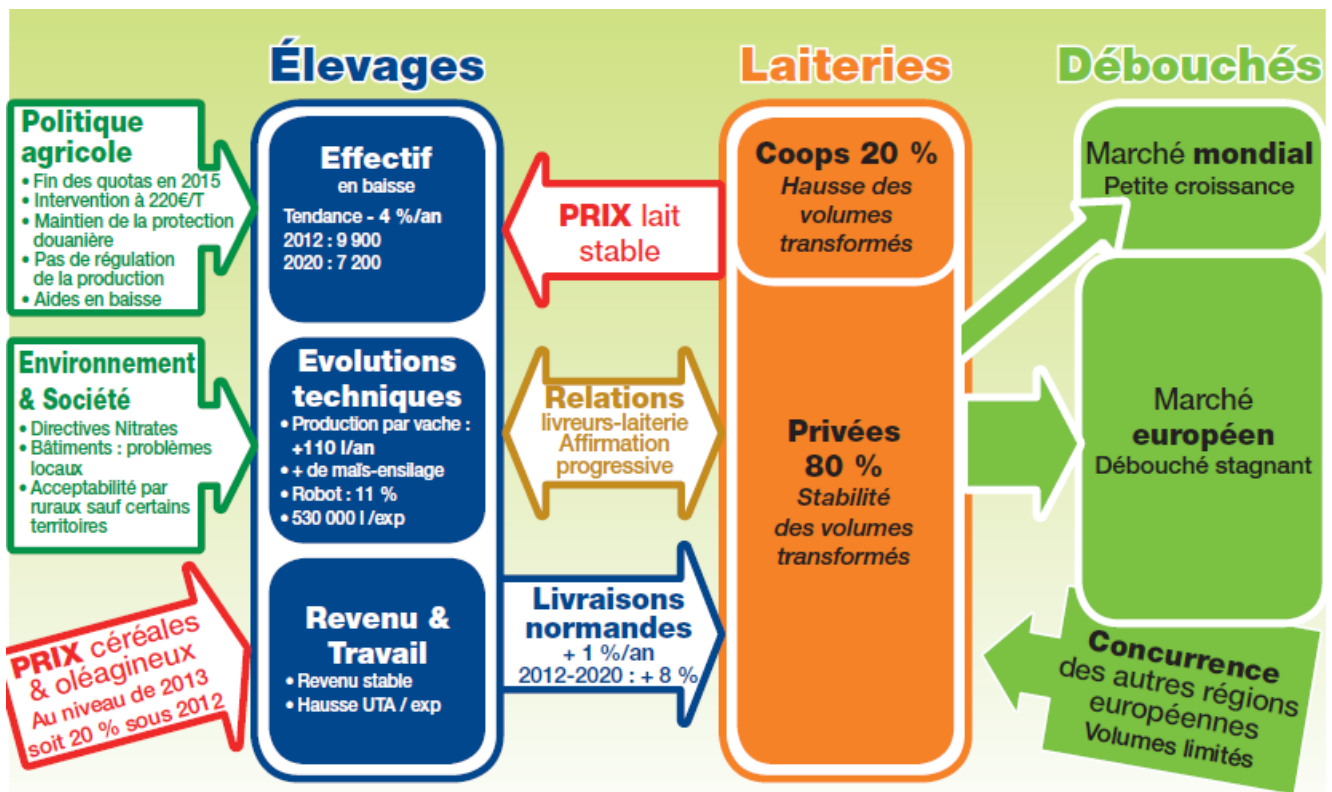


QUELS ELEVAGES LAITIERS EN NORMANDIE 2020?

Scénario 2020 tendanciel

La réflexion sur l'avenir des élevages laitiers en Normandie s'organise à partir d'un scénario dit tendanciel, ou central, même si le mot tendanciel recouvre tout de même une rupture importante avec la fin des quotas laitiers en mars 2015.

Dans ce scénario toutes les tendances actuelles (en moyenne 5 ans) sont prolongées, en veillant à la cohérence d'ensemble.



Politique agricole : fin des quotas et rien d'autre

En 2020, la PAC telle qu'elle fut arrêtée en 2013, n'a pas évolué en 7 ans. Les quotas laitiers se sont éteints en 2015, et aucun autre système public de régulation de la production n'a été mis en place. Chaque laiterie règle son approvisionnement en fonction de ses débouchés, selon des modalités variables, notamment entre coopératives et transformateurs privés.

Certes, les achats à l'intervention du beurre et de la poudre demeurent possibles, mais à un niveau de prix très bas, équivalents à un prix du lait pour les éleveurs de 220 euros/tonne. Vu l'inflation mondiale sur les prix des produits laitiers de ces dernières années, ce niveau bas est rarement atteint ; les épisodes d'achats par l'intervention ont été brefs et les quantités limitées.

Les aides directes de la PAC ont été réformées à partir de 2014. Progressivement, les niveaux extrêmes d'aides par hectare se sont rapprochés, mais en 2020 subsistent encore des écarts significatifs entre exploitations. Les élevages laitiers normands ont été perdants dans cette redistribution avec une baisse de 19 % de leurs aides par hectare. Au final, la progressivité de cette mise en place entre 2014 et 2020, sa convergence seulement partielle, et la croissance des exploitations durant cette période ont amorti la baisse des aides versées aux exploitations laitières, qui auront moins reculé que pour les exploitations céréalières.

À l'OMC, les négociations commerciales internationales sur un accord général sont toujours bloquées. L'accord agricole, si proche d'être bouclé en 2007, est resté lettre morte. Des accords commerciaux bilatéraux entre l'Europe et certaines parties du monde (USA, Mercosur, Japon ..) ont permis d'ouvrir réciproquement certains marchés, mais le cadre limité et contrôlé a permis d'éviter les mauvaises surprises pour l'agriculture européenne et parfois de profiter d'ouverture des marchés internationaux. La filière laitière européenne en 2020 bénéficie toujours d'une protection douanière forte, grâce aux droits de douane qui empêchent les produits laitiers venant du marché mondial de pénétrer en Europe.

Environnement & société : une relation toujours tendue

À l'horizon 2020, les perturbations liées au réchauffement de la planète ont encore peu touché la Normandie, si ce n'est à l'occasion de séquences climatiques décalées par rapport à la saison, qui ont accentué la variabilité climatique. Est-ce cette absence de perturbation majeure ou pas ? En tous cas, en 2020 les mesures contraignantes de réduction des GES : Gaz à Effet de Serre (quotas d'émission par exploitation par exemple) n'ont pas encore été prises en France. Aidée par la situation de stagnation économique, l'Union Européenne a atteint son objectif de réduction de 20 % des GES en 2020. L'élevage bovin, pourtant gros émetteur sous forme de méthane digestif, a fait valoir sa contribution au piégeage du carbone à travers les prairies, et n'a pas vu jusqu'ici son développement entravé par des mesures limitantes.

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires était bien l'objectif de la Directive « Usage durable des pesticides » adoptée par l'Union Européenne en 2009, et de sa déclinaison française, le plan Ecophyto. En 2020, la France est encore bien loin de son objectif initial de baisse de 50 % des traitements. Une baisse a permis au Ministre d'afficher la satisfaction d'aller dans le sens requis. Les agriculteurs manquent encore de solutions techniques de substitution aux produits phytosanitaires.

Finalement, c'est la plus ancienne des Directives européennes sur l'environnement qui gêne encore le plus les éleveurs normands : la Directive Nitrates, couplée à la réglementation sur les Installations Classées, qui concerne les exploitations de plus de 50 vaches, ce qui représente l'immense majorité des troupeaux en 2020. Dans certaines régions normandes (Sud-Manche par exemple), la recherche de surfaces d'épandage des lisiers est devenue difficile, et impose un surcoût important. Cela n'a pas empêché ces zones de rester globalement en croissance de la production laitière : l'ambiance laitière dynamique a permis à certains éleveurs, non limités par les surfaces d'épandages, de développer leur production de manière très importante. L'accroissement, exigée par la réglementation des tailles des fosses à lisier et des fumières, a renchéri le coût de production de certains élevages, tout en permettant de mieux valoriser, sur le plan agronomique, l'épandage des effluents.

La pression environnementale s'est aussi révélée pénalisante pour certains élevages qui ont été limités dans leur développement, du fait des règles de plus en plus contraignantes inscrites dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, SCOT). De plus, la sensibilité de plus en plus forte des voisins ruraux ou péri-urbains des élevages laitiers, les encouragent à rejeter tout ce qui ressemble à une production « industrielle ». Ce phénomène bien connu en production porcine, et qui a bloqué tout développement de cette production en Normandie, est apparu en production laitière lorsque des projets de construction d'étables de 500 vaches et plus ont été déposés. Cette opposition a pris la forme de contestation des permis de construire, des études d'impact, mais aussi de la création de réglementations de plus en plus contraignantes pour la construction d'étables dans certaines zones, justifiées par des raisons environnementales ou simplement de voisinage. De ce fait, les zones les plus péri-urbanisées de Normandie ont été les premières à ressentir cette pression, c'est le cas de la Seine-Maritime notamment.

Un autre front a cristallisé les débats pendant cette décennie de 2010 à 2020 : c'est le maintien des prairies. Justifié par des arguments de protection de la ressource en eau potable, mais aussi de biodiversité, de stockage du carbone, de lutte contre l'érosion, ce maintien a fait l'objet de plusieurs réglementations. En 2020, les prix élevés des céréales continuent de susciter une forte tentation de retourner les prairies. La contrainte de maintien des prairies est intégrée au paiement vert de la PAC. Cela oblige une partie des élevages à conserver davantage de prairies que ce qu'ils souhaiteraient.



Prix agricoles stables

Les organismes économiques internationaux (OCDE, FAO, FAPRI) ne s'étaient pas trompés : les prix des céréales en 2020 restent plus élevés que durant les décennies précédentes. La forte demande sur le marché international se porte surtout sur les céréales et oléagineux. La Chine et l'Inde, avec leurs 3 milliards d'habitants à eux deux, préfèrent s'approvisionner en matières premières végétales pour produire chez eux de la viande ou des produits laitiers.

Les végétaux ont continué à s'échanger à des prix plus soutenus qu'avant la première flambée des prix de 2007 : sans atteindre le prix de la récolte 2012, mais plutôt celui 20% moins élevé de la récolte 2013. De ce fait, les aliments du bétail nécessaires aux élevages, restent à des niveaux de prix élevés.

Le prix du lait en Europe se situe en 2020 à un niveau proche de son niveau de 2013 en euros courants, après la période d'instabilité en 2015-2016, qui a marqué la fin des quotas. Même si les marchés des poudres croissent sur le marché mondial, elles ne constituent qu'une part réduite des fabrications européennes. Les ventes de la plupart des produits vendus sur l'Europe (fromages, desserts laitiers) souffrent de la baisse du pouvoir d'achat des européens, heureusement encore compensée par une petite hausse de la population européenne. Au total le prix du lait.

Le prix de la viande bovine est orienté à la hausse, par rapport aux années 2010. La baisse du cheptel laitier en Europe a raréfié les veaux à engraisser. Certes, la viande rouge souffre aussi de la désaffection des européens pour les produits chers (et la viande de veau au premier chef), mais le recul de la production et le manque de fournisseurs sur les marchés internationaux soutiennent les prix.

Débouchés sur le marché mondial en hausse

En 2012, le marché mondial n'était pas un débouché important pour l'élevage laitier normand, du fait du nombre limité d'opérateurs sur ce marché, le plus connu étant la Coopérative Isigny-Sainte Mère. L'ensemble des exports sur le marché mondial représentait environ 5 % du chiffre d'affaires des laiteries normandes. Entre 2012 et 2020, les ventes ont augmenté, parfois aidés par des partenariats avec des investisseurs chinois. La part du grand export représente 7% de nos débouchés.

Débouché européen stagnant

En 2020, le débouché global sur le marché européen des produits laitiers est stable. Après la cassure de la crise de 2009 et les années de marasme économique et de stagnation qui ont suivi, les consommateurs européens ont tendance à restreindre chaque année leurs achats de produits laitiers. Heureusement, une petite hausse de la population européenne, ainsi qu'un développement des ventes dans les nouveaux pays à l'Est de l'Europe, ont permis de maintenir le débouché global.

Les évolutions internes dans les produits consommés sont plutôt en défaveur de nos produits laitiers normands, de nos fromages à pâte molle en particulier (camembert). Mais la qualité et la renommée des produits laitiers normands ont joué en notre faveur. La stagnation du pouvoir d'achat de la plupart des européens a tiré vers le bas la gamme des produits achetés. Le développement massif des ingrédients laitiers réutilisés dans d'autres produits alimentaires (fromages à pizza,...) a permis de maintenir l'écoulement de la matière laitière, mais les valorisations sont en baisse. Ceci se conjugue avec l'évolution à long terme des habitudes alimentaires des jeunes générations d'européens pour rendre le débouché des produits élaborés moins porteurs. La poursuite de la régression du secteur du veau de boucherie a aussi restreint les débouchés du lait en poudre.

La concurrence des autres régions européennes

Après la sortie des quotas, certains pays européens se sont montrés très agressifs dans leur développement laitier (Irlande, Pays-Bas..) et de ce fait, les laiteries françaises ont eu bien du mal à maintenir leurs parts de marché.

Les arbitrages d'investissements des grands groupes laitiers européens ont principalement bénéficié à d'autres régions aux prix du lait plus bas (Bretagne,..) ou plus centraux sur l'échiquier européen (Allemagne, Pologne).



Les coopératives nationales (SODIAAL, EURIAL-AGRIAL) sont les seules à avoir transféré des volumes de production significatifs vers la Normandie pendant cette décennie (+ 20% sur leur collecte = 6% de production normande en plus).

Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert entre régions) a augmenté de 8 % entre 2012 et 2020. La Normandie livre 3,8 milliards de litres en 2020 contre 3,5 en 2012.

Les laiteries coopératives restent minoritaires

En 2012, les laiteries à capitaux privés pilotaient 83% de la transformation en Normandie. Cette proportion a un peu reculé en 2020, du fait du développement des fabrications vers le marché mondial par certaines coopératives.

Les laiteries privées (Lactalis, Bongrain, Danone) n'ont pas souhaité développer ce créneau grand export, du fait de leur présence mondiale et de la volonté de ne pas détériorer leur marge d'exploitation en Europe.

Les restructurations des laiteries, secteur déjà très concentré en 2012, se sont poursuivies à vitesse ralentie.

OP, contrats : une montée en puissance

Très progressivement, à partir de la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, les relations se sont modifiées entre les éleveurs et leur laiterie.

Du côté des laiteries privées, la constitution des Organisations de Producteurs s'est généralisée et le paysage est maintenant clair avec une OP par laiterie, pour certaines regroupées en Associations d'OP. Ces OP ont acquis un rôle d'interlocuteur avec les laiteries, la discussion sur le prix du lait étant toujours un moment délicat.

En matière de gestion des volumes, de transfert des contrats, certaines OP ont acquis un rôle de régulateur qui en a fait des interlocuteurs incontournables lors de cessation ou de reprise d'exploitation. Certains industriels se concentrent sur la transformation et la vente de leurs produits et s'investissent moins dans la collecte, alors que d'autres tiennent à conserver cette prérogative et ne cèdent rien à leur OP. Certaines OP sont passées à un statut coopératif (OP commerciale) pour peser davantage face à leur collecteur.

Les coopératives proposent à leurs coopérateurs des volumes supplémentaires à produire, mais à des prix fluctuants. Cela ne va pas sans créer des tensions entre coopératives et industriels.

Moins d'élevages, de plus grande taille

De 2007 à 2012, le nombre d'élevages normands livrant aux laiteries était passé de 12 200 à 9 900 (source Enquête lait annuelle) soit un recul de 4,2 % par an (4 % en Basse-Normandie, 4,8% en Haute-Normandie). De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a poursuivi sa tendance à la baisse. L'arrivée des quotas laitiers en 1984 n'avait pas perturbé la tendance de long terme de la concentration de la production vers les élevages de taille plus importante. La sortie du système des mêmes quotas laitiers n'a pas non plus affecté la tendance. Tout juste a-t-on vu une différenciation du rythme entre départements : l'effectif manchois reculant moins vite que celui de ses voisins.

En 2020, le nombre d'élevages laitiers en Normandie est proche de 7 200 contre 9 900 en 2012.

Le recul des emplois en production laitière est moins rapide que celui du nombre d'élevages. À partir de 2006, on a vu le nombre d'actifs par exploitation augmenter régulièrement, d'abord dans les élevages haut-normands, puis en Basse-Normandie. De la ferme laitière à 1,77 UTA (Unités de Travail Annuel) en 2000 on est passé à la ferme à 1,96 UTA en 2012 et à celle à 2,12 en 2020. Les exploitations laitières qui employaient 19 500 équivalents-temps plein en 2012 n'en occupent plus que 15 200 en 2020. Moins nombreux les actifs dans les élevages laitiers sont aussi plus productifs et plus qualifiés, que ceux de la génération précédente.

Les éleveurs pour réduire l'astreinte de la traite et des soins aux animaux, ont multiplié les solutions pour mieux s'organiser. Les jeunes générations ont été motrices dans ces recherches. Les formules sont diverses, que ce soit des exploitations sociétaires, avec des montages originaux, ou que cela passe par le salariat. Le résultat est une hausse du nombre d'actifs sur l'exploitation laitière afin de permettre une meilleure organisation du travail, notamment afin d'alléger l'astreinte de la traite.

La hausse rapide des livraisons par élevage a aussi favorisé ce mouvement de hausse de la taille des collectifs de travail. En 2020, compte tenu d'une hausse des débouchés de 8 % et d'un recul du nombre



d'élevages, la production moyenne par élevage sera plus importante en 2020 qu'aujourd'hui : soit 530 000 litres par exploitation au lieu de 355 000 en 2012.

Les évolutions techniques dans les élevages

Les livraisons de lait par vache poursuivent leur croissance sur la lancée des années 2004-2012 : + 110 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 7 100 litres en 2020. La sélection génétique est le moteur de cette croissance, avec l'arrivée à maturité de nouvelles technologies comme la génomique et les semences sexées.

Du fait de la croissance du rendement par vache, le troupeau de vaches nécessaire pour produire le lait, continue sa régression. De 570 000 en 2012, il est passé à 538 000 vaches laitières en 2020 en Normandie.

La taille moyenne du troupeau par exploitation a poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 Vaches laitières en 2012, à 75 en 2020. Ce nombre peut paraître important, pour ceux qui ont connu l'élevage laitier des années 80 lors de l'instauration des quotas, mais cette taille moyenne n'a fait que rejoindre le niveau du troupeau moyen des Néerlandais en 2010.

Le maïs-ensilage représentait 29% des surfaces fourragères en 2010, et les prairies 71%. La taille croissante du troupeau laitier a encouragé la hausse de la part de maïs-ensilage dans les rations. Plusieurs facteurs poussent à cette hausse : des difficultés pour faire pâturer de grands troupeaux, à concilier robot de traite et pâturage, la croissance du niveau de production des élevages, le besoin de régularité saisonnière de la production, le progrès génétique sur le maïs par rapport aux prairies, etc.. Certes, certaines exploitations sont gênées par la règle de maintien obligatoire des prairies permanentes édictée par Bruxelles dans la PAC. Ces éleveurs développent alors l'affouragement en vert, ou un atelier de viande bovine, ou de génisses d'élevage, spécifiquement affecté à l'exploitation de ces prairies, qui n'ont plus d'utilité dans l'atelier lait. Il reste qu'en 2020, les prairies représentent plus des 2/3 de la surface fourragère des élevages laitiers : la dominante verte de la Normandie reste toujours vérifiée !

Face à des troupeaux de plus grande taille et des éleveurs cherchant à se libérer des contraintes liées à l'élevage, la voie était libre pour la robotisation de la traite. Déjà largement entamée depuis l'année 1999, qui a vu apparaître le premier robot en Normandie, la robotisation de la traite représentait 4 % des élevages en 2012. Elle est proche de 11 % des élevages en 2020.

L'agriculture biologique a poursuivi sa progression. Sans atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en 2008 qui étaient de 20% en 2020, la part du lait normand produit en bio est passée de 1,5% en 2012 à un chiffre proche de 2.5 % en 2020.

Les fromages, beurre et crème sous Appellation d'Origine valorisaient 2,2% de la matière sèche utile du lait normand en 2010 et conservent cette proportion en 2020.

Faibles revenus des éleveurs & peu d'attractivité du métier

Le rapport entre le revenu des éleveurs et le salaire moyen de l'ensemble de la société est un indicateur de l'attractivité du métier d'éleveur laitier. Ce rapport s'établissait à 66 % dans les années 2010 en Normandie et reste du même ordre en 2020. De ce fait, l'attractivité du métier auprès des jeunes générations n'est pas modifiée.

Le développement de la robotique et de l'électronique en élevage attire de nouvelles vocations, mais la charge de travail et les responsabilités croissantes découragent d'autres vocations d'éleveurs.

Comme précédemment, 1 éleveur sur 3 environ trouve un successeur lors de sa cessation d'activité. Les arrêts de production laitière en cours de carrière se poursuivent comme dans les années 2010. Arrêts de toute production agricole ou reconversion vers les céréales ou la viande bovine. Les possibilités de reconversion hors-agriculture des éleveurs sont toujours freinées par le chômage qui reste élevé.

Philippe LEGRAIN - Pôle Économie & Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie

